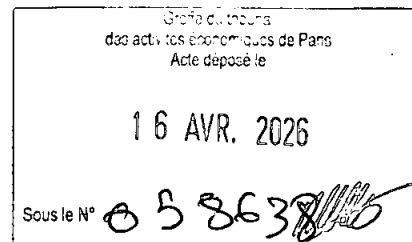


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 16/04/2026 - 58638 - 2019 B 29306 - 878 591 577 - AB ORIENTAL

SASU AB ORIENTAL
Au Capital social de 1 000,00 €
Siège : 142 rue de Clignancourt
75018 PARIS
Immatriculation au RCS de PARIS, numéro 878 591 577



PROCES-VERBAL
De l'assemblée générale ordinaire annuelle
Du 20/07/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juillet à 15.00 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège de la Société sur convocation du Président en date du 09/07/2024.

L'assemblée est présidée par Monsieur GHERRAM Abed en qualité de Président associé.

Le président constate que tous les associés sont présents,

À savoir :

Monsieur GHERRAM Abed

(Président et propriétaire de 100 actions);

Total des parts présentes ou représentées : 100 actions soit la totalité du capital social.

Le quorum ainsi atteint, Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président

- les A.R. des lettres de convocation;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé;
- le rapport spécial de gérance relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- approbation des charges non déductibles;
- affectation des résultats de l'exercice;
- conventions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;
- questions diverses;

Il donne ensuite lecture du rapport et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "GHERRAM".

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2023, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés, ils font apparaître un bénéfice net comptable de : **8 428.00 €** pour un Chiffre d'affaire de : **102 785.00 €**.

Dès lors, le quitus de sa gestion est donné au Président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- Le bénéfice soit le montant de **8 428.00 €** sera affecté au report à nouveau créateur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de maintenir Monsieur GHERRAM Abed dans ses fonctions de Président, ce pour une durée indéterminée.

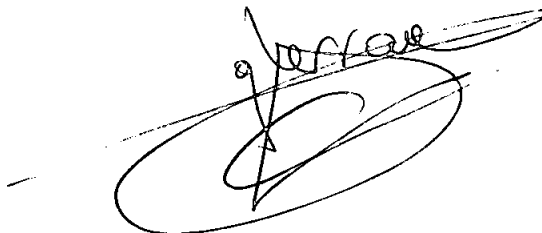
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidence et les associés présents.

Le 20/07/2024

Monsieur GHERRAM Abed
Président et Associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by 'HERRAM' and 'ABED' in a cursive script.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION	
M GHERRAM Abed 142 RUE DE CLIGNANCOURT 75018 PARIS FRANCE N° d'adhérent : 20203040165050	Pour le compte de : SAS AB ORIENTAL 142 RUE DE CLIGNANCOURT 75018 PARIS 18 N° SIREN : 878 591 577 Période déclarée : Année 2023 Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023) Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022) Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023) Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023) Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2023)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du 31/12/2023)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	142 rue de Clignancourt	
Code postal	75018	Ville Paris
		Pays France

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

Restauration de type rapide non sédentaire

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	9 916	Déficit (report du 2033-B)
-----------------------------------	--------------------------	-------	----------------------------

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	Ciel



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires (*hors apprentis et handicapés*)

38 221

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	1 803	1 413	390
Immobilisations financières (1)	1 200		1 200
TOTAL I (5)	3 003	1 413	1 590
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	126		126
Créances autres (3)	403		403
Disponibilités	59 709		59 709
TOTAL II	60 238		60 238
TOTAL GENERAL (I + II)	63 241	1 413	61 828

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Report à nouveau	40 796
Résultat de l'exercice	8 428
TOTAL I	50 324
3 - Dettes (4)	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 936
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	2 824
Comptes courants d'associés	28
Autres dettes	3 716
TOTAL III	11 504
TOTAL GENERAL (I + II + III)	61 828

RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

(4) Dont dettes à plus d'un an

83



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2023)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	102 767
Autres produits			18
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			102 785
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements <i>(y compris droits de douane)</i>			28 417
Variation de stock <i>(matières premières et approvisionnements)</i>			904
Autres charges externes			22 767
Impôts, taxes et versements assimilés			88
		dont TP/CFE, CVAE	73
Rémunérations du personnel			39 395
Charges sociales			921
Dotations aux amortissements			361
Autres charges			16
Total des charges d'exploitation (II)			92 869
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			9 916
Produits et charges divers	Impôts sur les bénéfices (VII)		1 488
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			8 428

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	8 428	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		1 488
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	9 916	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	9 916	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	1 803			1 803	
Immobilisations financières	1 200			1 200	
TOTAL rubrique I	3 003			3 003	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	1 052	361		1 413
TOTAL rubrique II	1 052	361		1 413



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	5 652
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	5 574



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	2,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	2,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		102 767
	TOTAL 1	102 767
III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
Achats		28 417
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		11 450
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		15 935
	TOTAL 3	55 802
IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		46 965



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
---	---	--	-----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	Monsieur		
Nom et prénom	GHERRAM Abed	Nom marital	
Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%
Date de naissance	31/05/1965	Pays de naissance	
Code postal de naissance	99	Commune de naissance	
Numéro, type et nom de voie	10 rue de la Procession		
Code postal	93250	Ville	Villemomble
Pays	France		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

N° 2033-G

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Certifier Conforme